

Méthodologie climat-score

Nous avons analysé les votes des eurodéputés belges sur les questions climatiques afin de mettre en lumière leur vision climatique en se basant sur 34 votes clés.

Nous avons procédé en 4 étapes:

- | | |
|--|---|
| 1. Identifications de textes législatifs qui touchent au climat | 1 |
| 2. Identification les amendements clés | 2 |
| 3. Analyse des votes des députés belges | 2 |
| 4. Pondération des votes pour arriver à un climat-score individuel | 2 |

1. Identifications de textes législatifs qui touchent au climat

Ce sont soit des textes législatifs dont le point central est le changement climatique (comme le Green Deal ou la Loi Climat qui ont été imaginés avec le but premier de contrer le changement climatique), soit des textes sur d'autres questions qui impactent indirectement le climat, telles que les politiques agricoles et les accords commerciaux. Effectivement, nous ne pouvons pas nier que l'agriculture intensive et le libre-échange sans contrainte ont des impacts réels en termes d'émission de CO2 notamment.

Les X textes suivant ont été finalement sélectionnés:

- ❖ La résolution du Green Deal
- ❖ La loi Climat
- ❖ La résolution COP26
- ❖ Les accords de libre-échange entre l'Union européenne et le Viêt Nam
- ❖ Le rapport Farm2Fork,
- ❖ Le règlement sur les plans stratégiques de la la Politique Agricole Commune (PAC SPR)

2. Identification les amendements clés

Nous avons recherché les amendements clés déposés sur les textes législatifs sélectionnés. Les critères de sélection des amendements étaient les suivants:

- l'AM porte sur un enjeu climatique (notamment sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre, sur des indicateurs de prospérités, sur les subventions fossiles, sur les réfugiés climatiques, sur l'élevage intensif et sur les accords de libre-échanges);
- l'AM a un impact réel (les amendements sur des changements de titre et autres précisions de mise en forme sont exclus);
- l'AM ne porte pas sur la création de nouveaux organes institutionnels.

34 amendements ont été sélectionnés, vous trouverez la liste complète [ici](#).

3. Analyse des votes des députés belges

Nous avons ensuite procédé à l'analyse des votes de chaque eurodéputés belges sur les amendements choisis. Vous trouverez le tableau récapitulatif des votes [ici](#).

4. Pondération des votes pour arriver à un climat-score individuel

Chaque vote apporte 0 ou 1 point au député. La somme des points est ensuite divisée par le nombre d'amendements votés par le député. Le climat-score est comptabilisé en pourcentage. Les votes "pro-climat" apportent un point au député, les votes anti-climat lui en apportent 0. Dans le cas d'une abstention, le député gagne 0 point - quand la maison brûle, on ne s'abstient pas.

Lorsqu'un amendement n'a pas été voté, deux situations existent.

- Soit le député n'a pas voté l'amendement en question alors qu'il a voté les autres amendements d'un même texte.
 - On considère alors son non-vote comme une abstention (0 point).
- Soit le député n'a pas voté sur l'ensemble d'un texte. Dans ce cas-ci, on ne peut pas pénaliser le député de son "non-vote" car il pourrait y avoir des raisons expliquant sa non-participation. C'est notamment le cas pour les eurodéputés Sarah Matthieu (Groen) et Tom Vandenkendelaere (CD&V) qui sont entrés en fonction seulement plus tard dans la législature, remplaçant Petra De Sutter et Kris Peeters. Nous ne pouvons pas les pénaliser pour ne pas avoir voté lorsqu'ils n'étaient simplement pas encore députés.
 - Par conséquent, lorsqu'un euro-député n'a pas voté sur l'ensemble d'un texte, nous ne prenons pas en compte les amendements non votés.

Une fois le score final en pourcentage calculé, chaque député se voit attribuer une lettre allant de A+ à F-; A+ correspond à un score entre 90 et 100%, A entre 80 et 90%, B entre 70 et 80%, C entre 60 et 70%, D entre 50 et 60%, E entre 40 et 50%, F entre 30 et 40 et F-moins de 30%.